

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3908

17 décembre 2014

SOMMAIRE

AB Entertainment S.A187555	Balta Finance S.à.r.l
Abersand Capital SICAV187555	B & B Lux-Manu S.àr.l
ABH Holdings S.A. 187556	Bravissima (BC) Luxco S.C.A 187583
ABH Holdings S.A187556	Bureau d'Etudes et d'Appropriations Lu-
Agence Alterego187556	xembourgeois de Bâtiments et d'Equipe-
Air Lavo GEIE	ments Industriels S.à.r.l187583
Alika Properties S.à r.l	CGFX Real Properties SA187583
Alken Luxembourg S.A187560	Majoha187538
Amo Investments187557	Management Group S.A
AMP Capital Global nfrastructure Fund	Meryl International S.A187584
(Non-US), LP	Mpumalanga S.A
ANNA Real Estate 1 S.à r.l	Patron Haut S.à r.l
ANNA Real Estate 2 S.à r.l	Power Panels S.A
ANNA Real Estate 3 S.à r.l	The Singer Company Limited S.à r.l 187538
ANNA Real Estate 4 S.à r.l	Villiot Topco S.à r.l
ANNA Real Estate 5 S.à r.l	Water Cutting Luxembourg187540
ANNA Real Estate 6 S.à r.l	Wempro S.A
ANNA Real Estate GP S.à r.l187558	WFC (Lux1) S.à r.l
Arado Invest S.A187559	Wickler Frères S.à.r.l187538
ARCAS Automotive Group (Luxco 1) S.à	Winner World Holdings Limited S.à r.l.
r.l	
Atalaya Management Luxco Investment	WT Yachts S.à r.l
S.C.A	Wychwood Capital Management S.à r.l.
Atom MEPCO S.C.A	
Attendo International S.à r.l187553	Wychwood Capital Partners S.à r.l 187539
Augustus International S.à r.l187553	X-Rite Holdings S.à r.l
Balfin Services S.à r.l187582	Yellow Sky S.à r.l
Ralta Finance S à r l 187582	Yum! Finance Holdings II S. à r.l 187551



Majoha, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.174.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 183.050.

Les statuts coordonnés au 20 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191992/10.

(140214174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.556.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191985/10.

(140213423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Villiot Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.953.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014192214/10.

(140213495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

The Singer Company Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 157.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192185/10.

(140213883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Wickler Frères S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 91.522.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014192233/10.

(140213572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.



Wychwood Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 185.258.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2014 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 26 novembre 2014, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur John Paul Keane, né le 28 mai 1976 à Tipperary, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 26 novembre 2014, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Arie Van Der Veken, né le 11 janvier 1957 à Zaltbommel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A

- Monsieur Arie Van Der Veken, prénommé.

Gérant de catégorie B

- Monsieur Brian Enright, né le 4 juin 1971 à Cork, Irlande, ayant son adresse professionnelle à Syncreon, 2851 Hight Meadow Circle Suite 250, Auburn Hills, MI 48326, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 décembre 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014192235/31.

(140213661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Wychwood Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.901.685,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 170.724.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 novembre 2014 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 26 novembre 2014, de sa fonction d'administrateur-délégué de la Société:

- Monsieur John Paul Keane, né le 28 mai 1976 à Tipperary, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 décembre 2014.

Pour extrait conforme

ATO7

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014192236/21.

(140213629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.



Water Cutting Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Est. R.C.S. Luxembourg B 80.921.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/06/2012

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur de Launoit Vincent, ce dernier remplissant également la fonction de scrutateur.

Pour cette A.G.O., le président nomme comme secrétaire Madame de Béco Natacha.

Troisième résolution

Les administrateurs Messieurs de Launoit Jean-Jacques et de Launoit Vincent ainsi que Madame de Béco Natacha, les administrateurs-délégués Messieurs de Launoit Jean-Jacques et de Launoit Vincent et le Commissaire aux Comptes Monsieur Omer Collard, voient leurs mandats confirmés jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018 relative à l'approbation du bilan de l'année 2017.

Ehlerange, le 15/06/2012.

Le président / scrutateur / Le secrétaire Référence de publication: 2014192237/18.

(140213559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Wempro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 71, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.654.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «WEMPRO S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 71, Gruuss-Strooss, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 8 août 2007, numéro 1675, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.654 (la Société).

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est ouverte sous la présidence de Madame Anne-France LON-GUEVILLE, employée privée, demeurant professionnellement à Wemperhardt, qui désigne comme secrétaire Madame Angélique BLAISE, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires choisit comme scrutateur Madame Anne-France LONGUEVILLE, employée privée, demeurant professionnellement à Wemperhardt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de un million deux cents mille euros (EUR 1.200.000.-), afin de le réduire de son montant actuel de un million deux cent quarante-cinq mille euros (EUR 1.245.000,-) à un montant de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000.-).
- 3. Fixation du montant du capital social souscrit de la Société à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000.-) représenté par mille deux cent quarante-cinq (1.245) actions sans désignation de la valeur nominale;
 - 4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital ci-dessus;
 - 5. Divers.
- (ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.
- (iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant



dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire, avec effet immédiat, en conformité avec les dispositions légales de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le capital social souscrit de la Société d'un montant de un million deux cents mille euros (EUR 1.200.000.-), afin de le réduire de son montant actuel de un million deux cent quarante-cinq mille euros (EUR 1.245.000,-) à un montant de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000.-).

L'assemblée générale décide de rembourser le produit d'une telle réduction de capital à chacun des actionnaires de la Société, au prorata de sa participation dans la Société, et ce conformément à l'article 69-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer, avec effet immédiat, le montant du capital social souscrit de la Société à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000.-) représenté par mille deux cent quarante-cinq (1.245) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000.-), représenté par mille deux cent quarante-cinq (1.245) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-F. LONGUEVILLE, A. BLAISE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2014. Relation: DIE/2014/15289. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192238/76.

(140214110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

WFC (Lux1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 203.766,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 148.876.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société WFC (Lux 1) S.àr.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 30 septembre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 28 novembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.



Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} décembre 2014. Référence de publication: 2014192239/18.

(140213698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Winner World Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.802.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 15 septembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014192240/11.

(140213872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

WT Yachts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 192.259.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Cornelius BECHTEL, company director, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, Such appearing person has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "WT Yachts S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.



- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between partners.

When the Company has a sole partner, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one partner, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the partners representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of partners is kept at the registered office and may be examined by any partner on request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) need not to be partner(s).
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the partners.
 - Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the partner(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.



- (v) The Board may deliberate and act validly only if a majority of its members are present or represented. Board decisions shall be validly adopted by a majority vote of the managers present or represented. Board decisions are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
 - (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the single signature of any one Manager.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Partner(s)

Art. 11. General meetings of partners and Partners' circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the partners are adopted at a general meeting of partners (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Partners' Circular Resolutions).
- (ii) When resolutions are to be adopted by way of Partners' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the partners, in accordance with the Articles. Partners' Circular Resolutions signed by all the partners are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The partners are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or partners representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all partners at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.
 - (iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.
- (iv) If all the partners are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (v) A partner may grant written power of attorney to another person, partner or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Partners' Circular Resolutions are passed by partners owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the partners are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Partners' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a partner's commitment to the Company require the unanimous consent of the partners.

Art. 12. Sole partner.

- 12.1. When the number of partners is reduced to one (1), the sole partner exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the partners and the General Meeting or to Partners' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole partner or the partner's resolutions, as appropriate.



12.3. The resolutions of the sole partner are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing its commitments and the debts owed by its manager(s) and partners to the Company.
 - 13.3. Any partner may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Partners' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).
- 14.2. The partners appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The partners determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:
 - (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
 - (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend, unless the partners decide to refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the partners adopted with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital. The partners appoint one or more liquidators, who need not be partners, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the partners, the liquidators have full power to realize the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus after realization of the assets and payment of the liabilities is distributed to the partners in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Partners' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Partners' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the partners from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.



Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole partner, Mr. Cornelius BECHTEL, pre-mentioned, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions taken by the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
- Mr. Cornelius BECHTEL, company director, born in Emmerich (Germany), on March 11, 1968, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2. The registered office of the Company is set at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Cornelius BECHTEL, employé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "WT Yachts S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instru-



ments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

- 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.



- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
 - (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée



Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant, à moins que les associés décident de reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.



VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Monsieur Cornelius BECHTEL, pré-mentionné, et libérées entièrement par lui moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Cornelius BECHTEL, administrateur de société, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (Grand-Duché du Luxembourg).
- 2. Le siège social de la Société est établi au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BECHTEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2014. LAC/2014/54765. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1 er décembre 2014.

Référence de publication: 2014192241/462.

(140213582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.



X-Rite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 36.754,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain. R.C.S. Luxembourg B 152.208.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Pour X-Rite Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014192242/12.

(140214209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Yum! Finance Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 151.211.

En date du 31 octobre 2014, 625.000 (six cent vingt-cinq mille) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un cent d'euro) chacune, ont été transférées par Yum! Finance Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.213 à Yum! Restaurants International Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.426.

Le 31 octobre 2014, ces mêmes 625.000 (six cent vingt-cinq mille) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un cent d'euro) chacune, ont ensuite été transférées par Yum! Restaurants International Management S.à r.l. à Yum! International Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.447.

Le 31 octobre 2014, ces mêmes 625.000 (six cent vingt-cinq mille) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un cent d'euro) chacune, ont ensuite été transférées par Yum! International Participations S.à r.l. à Yum! Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.572.

Le 31 octobre 2014, ces mêmes 625.000 (six cent vingt-cinq mille) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un cent d'euro) chacune, ont ensuite été transférées par Yum! Luxembourg Investments S.à r.l. à KFC Global Holdings, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Delaware Company Register sous le numéro 5621394.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose, au 31 octobre 2014, comme suit:

- Yum! Finance Holdings I S.à r.l.: 625.000 (six cent vingt-cinq mille) parts sociales; et
- KFC Global Holdings, Inc.: 625.000 (six cent vingt-cinq mille) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er décembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014192243/36.

(140213709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Yellow Sky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 183.076.

Les comptes relatifs à la période du 24 décembre 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014192245/10.

(140213748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Atalaya Management Luxco Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.332.

Rectificatif du dépôt L140081187 déposé le 16/05/2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg19.

A COMPARU:

Maître Fanny Kindler, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du conseil de gérance du gérant unique d'Atalaya Management Luxco Investment S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 179.332 (la «Société»), conformément aux résolutions prises le 22 septembre 2014. La comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que lors du constat d'augmentation de capital du 17 avril 2014, une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte notarié.

Le 17 avril 2014, le conseil de gérance du gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société par l'émission de nouvelles actions sous le capital autorisé conformément à l'article 6.15 des statuts de la Société.

Au point 4) (c) de l'acte notarié, (i) le nombre d'Actions Préférentielles de Classe 3 doit être rectifié de dix millions deux cent vingt-cinq mille sept cent trente-et-un (10.225.731) à dix millions deux cent vingt-cinq mille sept cent trente (10.225.730) et (ii) le montant de l'augmentation de capital doit être rectifié de trois cent neuf mille cinq cent soixante-dix euro et cinquante-deux centimes (EUR 309.570.52) à trois cent neuf mille cinq cent soixante-dix euros et cinquante-et-un centimes (EUR 309.570.51).

Par conséquent, il y a lieu de modifier l'article 6.1 des statuts dans sa version anglaise et française comme suit:

Version anglaise

- " **6.1 Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at one million five hundred and thirty-six thousand six hundred and twenty-one euro and seventy-eight cents (EUR 1,536,621.78) represented by fully paid-up shares, consisting of:
- (a) Fifty million six hundred and twelve thousand seven hundred and ninety-four (50,612,794) Class 1 Preference Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class 1 Preference Shares");
- (b) Fifty million six hundred and twelve thousand seven hundred and ninety-one (50,612,791) Class 2 Preference Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class 2 Preference Shares");
- (c) Fifty million six hundred and twelve thousand seven hundred and eighty-eight (50,612,788) Class 3 Preference Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class 3 Preference Shares");
- (d) One thousand two hundred and eighty-eight (1,288) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class A Ordinary Shares");
- (e) thirty-nine thousand and twenty-four (39,024) Class B1 Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class B1 Ordinary Shares");
- (f) thirty-nine thousand and fourteen (39,014) Class B2 Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class B2 Ordinary Shares");
- (g)sixty-four thousand three hundred and ninety-four (64,394) Class C1 Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C1 Ordinary Shares");
- (h)sixty-four thousand three hundred and ninety-four (64,394) Class C2 Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C2 Ordinary Shares");
- (i) one million six hundred and fifteen thousand five hundred and ninety (1,615,590) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class D Ordinary Shares");
 - (j) one hundred (100) Manager Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each."

Version française

- « **6.1 Capital souscrit.** «Le capital souscrit de la Société est fixé à un million cinq cent trente-six mille six cent vingtet-un euro et soixante-dix-huit centimes (EUR 1.536.621,78), représenté par des actions entièrement libérées, constituées comme suit:
- (a) cinquante millions six cent douze mille sept cent quatre-vingt-quatorze (50.612.794) Actions Préférentielles de Classe 1, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Préférentielles de Classe 1»);



- (b) cinquante millions six cent douze mille sept cent quatre-vingt-onze (50.612.791) Actions Préférentielles de Classe 2, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Préférentielles de Classe 2»);
- (c) cinquante millions six cent douze mille sept cent quatre-vingt-huit (50.612.788) Actions Préférentielles de Classe
- 3, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Préférentielles de Classe 3»);
- (d) mille deux cent quatre-vingt-huit (1.288) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe A»);
- (e) trente-neuf mille vingt-quatre (39.024) Actions Ordinaires de Classe B1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe B1»);
- (f) trente-neuf mille quatorze (39.014) Actions Ordinaires de Classe B2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe B2»);
- (g) soixante-quatre mille trois cent quatre-vingt-quatorze (64.394) Actions Ordinaires de Classe C1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe C1»);
- (h) soixante-quatre mille trois cent quatre-vingt-quatorze (64.394) Actions Ordinaires de Classe C2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe C2»);
- (i) un million six cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.615.590) Actions Ordinaires de Classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe D»);
 - (j) cent (100) Actions de Commandité, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. KINDLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2014. Relation: LAC/2014/45947. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192288/79.

(140214465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Atom MEPCO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 171.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014192289/10.

(140214301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Augustus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Attendo International S.à r.l.).

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.734.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of November

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Augustus International S.à r.l." (here after "the Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on December 8, 2006, R.C.S. Luxembourg number B 122.734 and which bylaws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 30 novembre 2007, 2013, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated January 22, 2008, Nr 162.

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Véronique Petit, "employée privée", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:



- I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- II. As appears from the attendance list 78.18% of the shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Transfer of the registered office from Luxembourg to Leudelange with effective date as at October 20, 2014;
- 2. Amendment of article 4, first paragraph of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to transfer the registered office from L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, to L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, with effective date as at October 20, 2014.

Second resolution:

The meeting decides to amend article 4, first paragraph of the articles of association in order to give it the following content:

"Art. 4. The Company has its registered office in the City of Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company, have been estimated at about EUR 500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour de novembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Augustus International S.à r.l." ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu le 30 novembre 2007, RCS Luxembourg B numéro 122 734, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 30 novembre 2007 du notaire soussigné, publié au Mémorial C N° 162 du 22 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Fich

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- l. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
 - II. Il appert de la liste de présence que 78,18% des parts sociales sont représentées à la présente assemblée.
 - III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Leudelange avec effet au 20 octobre 2014.
- 2. Modification subséquente de l'article 4, alinéa 1 er des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer au L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, avec effet au 20 octobre 2014.



Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 4, 1 er alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à environ EUR 500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C.DESSOY, V.PETIT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 26 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55893. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014192290/85.

(140214224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

AB Entertainment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 8.394.325,00.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 67.991.

EXTRAIT

Monsieur Claude Berda, administrateur de la Société, a changé d'adresse, il réside à présent au 116-118, avenue des Statuaires, B-1180 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 décembre 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014192293/18.

(140214375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Abersand Capital SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.573.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du 20 Juin 2014

(...)

4. Divers:

a. Suivant les articles des Statuts de la société, la présente assemblée ratifie comme réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015, à: BDO Audit, S.A., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B147570.

(...)

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014192294/15.

(140214655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



ABH Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 151.018.

Résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 1 er décembre 2014

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 1 ^{er} décembre 2014 que le conseil d'administration de la Société:

- prend note de la démission de M. Ildar Karimov de son mandat d'administrateur de la Société, avec effet au 1 ^{er} décembre 2014;
- décide de coopter M Dmitry Vovk, né à région de Arkhangelsk, le 03 avril 1969, résidant à 3, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société, avec effet au 1 ^{er} décembre 2014 et pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

Suite à ces résolutions, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Pavel Nazarian:
- M. Dmitry Vovk;
- Mme. Maria Neofytou.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er Décembre 2014.

Pour ABH Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2014192295/24.

(140214196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

ABH Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.018.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 27 juin 2014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société que:

- le mandat du commissaire aux comptes de la Société, à savoir PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014; et
- les mandats des administrateurs de la Société, à savoir Pavel Nazarian, Ildar Karimov et Maria Neofytou ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Pour ABH Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2014192296/18.

(140214196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Agence Alterego, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8167 Bridel, 3, rue Henri Moore.

R.C.S. Luxembourg B 153.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature / YVES DECHANY

- / Gérant

Référence de publication: 2014192298/12.

(140215121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



Amo Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 181.146.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192306/11.

(140214762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Air Lavo GEIE, Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg D 102.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 17 novembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014192303/10.

(140214347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Alika Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014192304/10.

(140214902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

AMP Capital Global nfrastructure Fund (Non-US), LP, Société en Commandite spéciale.

Capital social: USD 1,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 192.292.

Extrait de l'acte constitutif

En date du 21 Novembre 2014, la société en commandite spéciale dénommée AMP Capital Global Infrastructure Fund (Non-US), LP (la "Société") a été constituée. Le siège social de la Société est situé au 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le gérant de la Société est la société AMP Capital Investors (GIF GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 12,500 euros et en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'associé commandité de la Société est la société AMP Capital Investors International Holdings Limited dont le siège social est situé au niveau 24, Bâtiment AMP, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, enregistrée auprès du Registre Australien (Australien Securities and Investments Commission) du sous le numéro (ACN 114 352 957).

L'objet de la Société est réaliser des investissements du genre et de la nature décrite dans le mémorandum de placement privé de la Société, tels que complétés ou modifiés.

La Société assurera la gestion, la supervision de ces investissements, et autres activités nécessaires ou souhaitables. Plus généralement, l'objectif de la Société est d'investir directement ou indirectement dans des actions non cotées et des titres, et en particulier, mais sans limitation, l'acquisition, la gestion, la liquidation de ces titres de manière compatible avec les objectifs de placement, la stratégie et les limites exposées dans le mémorandum de placement privé.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

La Société a été constituée le 21 novembre 2014 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 1 ^{er} décembre 2014. Référence de publication: 2014192307/30.

(140214249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

ANNA Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.648.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014192308/13.

(140215038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

ANNA Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.644.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014192309/13.

(140215034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

ANNA Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.645.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014192310/13.

(140215041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

ANNA Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.646.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014192311/13.

(140215040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



ANNA Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.647.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014192312/14.

(140215039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

ANNA Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.649.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014192313/13.

(140215037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

ANNA Real Estate 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.650.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014192314/13.

(140215036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Arado Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.828.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 novembre 2014

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 novembre 2014 que:

- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Luc Sunnen, Christophe Fender et de la société DMS Management Services (Luxembourg) S.à r.l. sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de DMS & Associés S.à r.l est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 01/12/2014. Signature Mandataire

Référence de publication: 2014192319/17.

(140214522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

ARCAS Automotive Group (Luxco 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 470.666,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 172.417.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 17 novembre 2014, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

- 1. La démission de Madame Lisa Ondrula de son mandat de gérant de catégorie A a été acceptée par l'associé unique.
- 2. Monsieur Richard Adam Norwitt, né le 17 juin 1969 en Californie, USA, avec adresse professionnelle au 358 Hall Avenue, Wallingford, CT 06492, USA, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014192321/19.

(140215059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Alken Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 130.052.

In the year two thousand and fourteen

On the twenty-eight day of the month of November,

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Gérard Lussan, of legal age, holder of French passport number 12Cl50210, managing director of financial institutions, residing at Bannatyne Plantation House, Christ Church, Barbados, British Virgin Islands (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mr. Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 25 November 2014.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of "Alken Luxembourg S.A.", a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130052, having its registered office at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, incorporated pursuant to a deed of Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 25 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1836 dated 30 August 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on 15 July 2013, published in the Mémorial number 2377 dated 26 September 2013.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

- (A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
 - (B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:
- 1. Change of the nominal value of the shares issued by the Company from one hundred Euros (EUR 100) to one Euro (EUR 1); reclassification of the existing share capital of the Company into five hundred seventeen thousand five hundred (517,500) ordinary share of a nominal value of one Euro (EUR 1) each; creation of two new categories of shares, being preference voting shares (the "Preference Voting Shares"), divided into 8 classes (namely classes A to H) and preference non-voting shares (the "Preference Non-Voting Shares"), each Preference Voting Share and Preference Non-Voting Share



having a nominal value of one Euro (EUR 1) and with the rights and obligations as set forth in the Amended and Restated Articles (as defined below);

- 2. Increase of the issued share capital of the Company in an amount of one million seven hundred thirty-two thousand five hundred Euros (EUR 1,732,500) from currently five hundred seventeen thousand five hundred Euros (EUR 517,500) to two million two hundred fifty thousand Euros (EUR 2,250,000) by the issuance of (i) one million four hundred eighty-two thousand five hundred (1,482,500) Ordinary Shares and twenty-five thousand (25,000) Preference Voting Shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1); subscription and payment of the one million four hundred eighty-two thousand five hundred (1,482,500) new Ordinary Shares for a total subscription price of one million four hundred eighty-two thousand five hundred Euros (EUR1,482,500) and the twenty-five thousand (25,000) Preference Voting shares for a total subscription price of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) by Mr Gérard Lussan by incorporation of profits carried forward of an amount of one million four hundred eighty-two thousand five hundred Euros (EUR 1,482,500) and twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) respectively; and (ii) two hundred twenty-five thousand (225,000) Preference Non-Voting Shares for a total subscription price of two hundred twenty-five thousand Euros (EUR 225,000) by Daobo S.A. against a payment in cash and consequential amendment of the article 6 of the articles of association of the Company as provided for in the Amended and Restated Articles (as defined below);
- 3. Acknowledgement and approval by the sole shareholder that Daobo S.A., the new shareholders pursuant to item 2. of the agenda, is inscribed on an attendance list in order to participate to the extraordinary general meeting and to vote on the remaining item of the agenda;
- 4. Amendment and restatement of the articles of association of the Company (the "Amended and Restated Articles"), among others, to take into account the above resolutions substantially in the form as attached to the proxies, the proxyholders being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate.

The foregoing having been approved, the following resolutions have been passed.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to:

- (i) change the nominal value of the shares issued by the Company from one hundred Euros (EUR 100) to one Euro (EUR 1);
- (ii) reclassify the existing share capital of the Company into five hundred seventeen thousand five hundred (517,500) ordinary share of a nominal value of one Euro (EUR 1) each; and
- (iii) create two new categories of shares, being the preference voting shares (the "Preference Voting Shares"), divided into 8 classes (namely classes A to H) and preference non-voting shares (the "Preference Non-Voting Shares"), each Preference Voting Share and Preference Non-Voting Share having a nominal value of one Euro (EUR 1) and with the rights and obligations as set forth in the Amended and Restated Articles (as defined below).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase of the issued share capital of the Company in an amount of one million seven hundred thirty-two thousand five hundred Euros (EUR 1,732,500) from currently five hundred seventeen thousand five hundred Euros (EUR 517,500) to two million two hundred fifty thousand Euros (EUR 2,250,000) by the issuance of (i) one million four hundred eighty-two thousand five hundred (1,482,500) Ordinary Shares, (ii) twenty-five thousand (25,000) Preference Voting Shares, divided into three thousand one hundred twenty-five (3,125) Preference Voting Shares of each class A to H and (iii) two hundred twenty-five thousand (225,000) Preference Non-Voting Shares (together, the "New Shares"), each with a nominal value of one Euro (EUR 1).

Thereupon, the New Shares have been issued and subscribed as follows:

(i) the one million four hundred eighty-two thousand five hundred (1,482,500) Ordinary Shares have been issued and subscribed by Mr Gérard Lussan for a total subscription price of one million four hundred eighty-two thousand five hundred Euros (EUR 1,482,500) by incorporation of profits carried forward of an amount of one million four hundred eighty-two thousand five hundred Euros (EUR 1,482,500).

The existence and the amount of the profits carried forward of an amount of one million four hundred eighty-two thousand five hundred Euros (EUR 1,482,500) has been shown to the undersigned notary.

(ii) the twenty-five thousand (25,000) Preference Voting Shares, divided into three thousand one hundred twenty-five (3,125) Preference Voting Shares of each class A to H, have been issued and subscribed by Mr Gérard Lussan for a total subscription price of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) by incorporation of profits carried forward of an amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000).

The existence and the amount of the profits carried forward of an amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) has been shown to the undersigned notary.

(iii) the two hundred twenty-five thousand five thousand (225,000) Preference Non-Voting Shares have been issued and subscribed by Daobo S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16 rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B183988, for a total subscription price of two hundred twenty-five



thousand Euros (EUR 225,000) against a payment in cash of two hundred twenty-five thousand Euros (EUR 225,000) (the "Payment in Cash").

Evidence of Payment in Cash has been shown to the undersigned notary.

As a consequence of the above increase of capital, article 6 of the articles of association of the Company is amended as provided for in the Amended and Restated Articles (as defined below).

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledged and approved that Daobo S.A., the new shareholders pursuant to the second resolution, is inscribed on an attendance list in order to participate to the extraordinary general meeting and to vote on the remaining item of the agenda.

Fourth resolution

Further to the resolutions passed above, the meeting unanimously resolved to amend and restate the articles of association of the Company (the "Amended and Restated Articles"), among others, to take into account the above resolutions substantially in the form as attached to the proxies, the proxyholders being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate:

Amended and Restated Articles

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) (hereinafter the "Company"), which shall be governed by (i) the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended ("the Commercial Law"), (ii) the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investments, as amended (the "Law of 17 December 2010") as well as (iii) the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and/or foreign collective investment funds in transferable securities authorized according to the Directive 2009/65/EC, as amended ("UCITS") and of other Luxembourg and foreign collective investment funds not covered by this Directive ("UCI") (all together the "Funds") in accordance with the provisions of Chapter 15 of the Law of 17 December 2010.

The activity of collective portfolio management of the Funds includes the following functions:

- Investment Management. In this connection, the Company may, for the account of the Funds, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the Funds under management. This enumeration is not exhaustive.
- Administration of Funds. This function includes all activities listed under "Administration" in Annex II of the Law of 17 December 2010 i.e. namely (i) the valuation of the Funds' portfolios and the pricing of the units/shares, (ii) the issue and redemption of the units/shares of the Funds, (iii) the maintenance of units/shares holder registers, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive.
 - Marketing of the units/shares of the Funds in Luxembourg and abroad.

The Company may perform part or all of these activities for UCITS and UCIs or other management companies as delegate.

The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches.

The Company may also administer its own assets on an ancillary basis and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes as well as any other activity authorized under all applicable laws.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "Alken Luxembourg S.A.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the director or, in case of several directors, by the board of directors.

In the event that the board of directors determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.



B. Share capital - Shares

Art. 6. The corporate share capital is set at two million two hundred fifty thousand Euros (EUR2,250,000) represented by (i) two million (2,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) two hundred twenty-five thousand (225,000) preference non-voting shares (the "Preference Non-Voting Shares") and (iii) twenty-five thousand (25,000) preference voting shares (the "Preference Voting Shares") themselves divided into three thousand one hundred twenty-five (3,125) class A shares (the "Class A Shares"), three thousand one hundred twenty-five (3,125) class B shares (the "Class B Shares"), three thousand one hundred twenty-five (3,125) class C shares"), three thousand one hundred twenty-five (3,125) class D shares (the "Class D Shares"), three thousand one hundred twenty-five (3,125) class F shares (the "Class F Shares"), three thousand one hundred twenty-five (3,125) class F shares (the "Class F Shares"), three thousand one hundred twenty-five (3,125) class F shares (the "Class F Shares"), three thousand one hundred twenty-five (3,125) class F shares (the "Class F Shares"), three thousand one hundred twenty-five (3,125) class F shares (the "Class F Shares"), three thousand one hundred twenty-five (3,125) class F shares (the "Class F Shares"), three thousand one hundred twenty-five (3,125) class F shares (the "Class F Shares") and three thousand one hundred twenty-five (3,125) class H shares (the "Class H Shares") each with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association. The Ordinary Shares, the Preference Voting Shares and the Preference Non-Voting Shares are collectively referred to as the "Shares".

Any available share premium shall be freely distributable.

The minimum capital of the Company must be equal at any time to the minimum capital provided by the Law of 17 December 2010.

The Shares are in registered form. All Shares of the Company shall be registered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company and such register shall contain the name of each holder of Shares, its registered office or residence, the number of Shares held by it and the class to which they belong. Share certificates shall be issued at the request of shareholders only and shall indicate the Shares held by such shareholder and be signed by the two directors. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile.

Art. 7

- 1. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Preference Voting Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preference Voting Shares through the repurchase and cancellation of all the Preference Voting Shares in issue in such class(es).
- 2. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Preference Voting Shares, the holders of the repurchased and cancelled class(es) of Preference Voting Shares shall receive from the Company an amount equal to the Repurchase Price Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.
- 3. Each class of Preference Voting Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of repurchase of such class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Repurchase Price) for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article 7:
- the period for Class A Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2014 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class A Period");
- the period for Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2015 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class B Period");
- the period for Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2016 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class C Period");
- the period for Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2017 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class D Period");
- the period for Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2018 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class E Period");
- the period for Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2019 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class F Period");
- the period for Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2020 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class,



the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class G Period");

- the period for Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2021 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class H Period");
- 4. In the event a class of Preference Voting Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a repurchase and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Preference Voting Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class H Period and the classes of shares not repurchased and not cancelled in their period as per paragraph 3. shall come in the order of Class A to Class H (to the extent not previously repurchased and cancelled).
- 5. In the case of repurchase of a class of Preference Voting Shares, the holders of such class of Preference Voting Shares shall receive, for each of their Preference Voting Shares held in such class, the repurchase price per Preference Voting Share (the "Repurchase Price per Share"). The Repurchase Price per Share shall be calculated by dividing the Total Repurchase Price by the number of Preference Voting Shares in issue in the class(es) of Preference Voting Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Repurchase Price shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Repurchase Price for each of the classes A, B, C, D, E, F, G and H shall be the Available Amount of the relevant class(es) at the time of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) in relation to the relevant Class Period, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of these articles of association, provided however that the Total Repurchase Price shall never be higher than such Available Amount.

Art. 8. The Shares are indivisible with respect to the Company, which recognises only one owner per Share. If a Share is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the Share.

Art. 9.

- 1. No Transfer of Shares, or any interest in Shares, may be made except pursuant to these articles of association and any agreement (if any) among the shareholders of the Company and binding upon the Company.
- 2. For any Transfer of Shares (including, without limitation and for the avoidance of doubt, Transfers made in accordance with Article 9bis, Article 9quater and Article 9quinquies), each transferring shareholder shall procure that:
- any prospective transferee of any Shares is approved by (i) the Commission de Surveillance du Secteur Financier and the Board (acting unanimously), before a Transfer of Shares is being implemented or completed; and
- any transferee of any Shares shall adhere to any agreement (if any) among the shareholders of the Company and binding upon the Company.
 - 3. No person shall be registered as a holder of Shares unless
- the Transfer restrictions or Transfer proceedings contained in these articles of association or any agreement (if any) among the shareholders of the Company and binding upon the Company have been complied with (to the extent these restrictions or proceedings are applicable to the relevant Transfer or transferee); and
- such Person (a) has been approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier prior to the Transfer and (b) has adhered to any agreement (if any) among the shareholders of the Company and binding upon the Company.
- 4. For the avoidance of doubt, this Article 9 shall apply to Transfers of Shares made in accordance with Article 9bis, Article 9ter, Article 9quater or Article 9quinquies.

Art. 9bis.

- 1. Without prejudice to Article 9 and in particular paragraph 2 of Article 9, the following Transfers of Shares shall not be subject to the preemptive right provided for in Article 9ter.
- 1.1 Transfer of Shares to any Person with the prior consent granted by shareholders holding at least 70% of the voting rights in the Company;
 - 1.2 Transfer of Shares made in accordance with Article 9ter, Article 9quater or Article 9quinquies;
- 1.3 Transfer of Shares by any shareholder to any Controlling holding company of such shareholder or any direct or indirect wholly-owned subsidiary of any such holding company; or
 - 1.4 by any Shareholder to any Privileged Relation or Family Settlement.
- 2. If any person to whom Shares are Transferred pursuant to paragraph 1.3 or 1.4. above ceases to be within the required relationship with the original transferor of such Shares, such Shares shall be Transferred back to the original



transferor (or to any other person falling within the required relationship with the original transferor) forthwith upon such relationship ceasing and, if the holder of such Shares fails to make such Transfer, the holder shall be deemed to have served a separate Transfer Notice in respect of all of such Shares then held by him and the provisions of Article 9ter shall apply.

Art. 9ter.

- 1. Save as provided for in Article 9bis, Article 9quater and Article 9quinquies, no shareholder shall Transfer or agree to Transfer any Share or any interest in a Share to any person (a "transferee" for the purposes of this Article 9ter) without first offering the same for transfer to the holders for the time being of Shares (other than the proposing transferor). Such offer shall be made by the proposing transferor by the giving in writing of a notice (a "Transfer Notice") to the board of directors of the Company.
- 2. Each Transfer Notice shall specify the number and class of Shares offered (the "Sale Shares") and (unless the Transfer Notice is deemed given as provided herein) the price at which the Sale Shares are offered (the "Specified Price") and the identity(ies) of the proposed transferee(s) (if any) and it shall constitute the board of directors of the Company as the agent of the proposing transferor for the sale of the Sale Shares to the other holders of Shares (other than the proposing transferor).
- 3. Upon receipt or deemed receipt by the Company of the Transfer Notice the Board shall forthwith give written notice to the shareholders (other than the proposing transferor) of the number and description of the Sale Shares and the Specified Price and the identity(ies) of the proposed transferee(s) inviting each of such shareholders to state by notice in writing to the Company within 10 days (the "Offer Period") whether he is willing to purchase any and, if so, what maximum number of the Sale Shares (the "Maximum") he is willing to purchase, and shall also forthwith give a copy of such notice to the proposing transferor. A shareholder who, pursuant to such a notice, expresses a willingness to purchase any Sale Shares is referred to below as a "Purchaser".
- 4. Within 10 days of the expiration of the Offer Period the board of directors of the Company shall, subject to paragraph 6 below, allocate the Sale Shares to or amongst the Purchasers.
- 5. Each allocation among the relevant Purchasers shall be made prorata to the number of Shares, all the Shares being deemed to constitute one single class for the purpose of such allocation held by them but individual allocations shall not exceed the Maximum which the relevant Purchaser shall have expressed a willingness to purchase.
- 6. Forthwith upon such allocation being made, each Purchaser shall be bound to pay to the Company (as agent for the proposing transferor) the Specified Price for, and to accept a Transfer of, the Sale Shares so allocated to him and the proposing transferor shall be bound forthwith upon payment of the Specified Price as aforesaid to deliver to the Company (or a person nominated by the Company, in each case as agent for the Purchaser(s)) such documents as are required to Transfer such Shares to the respective Purchaser(s).
- 7. If in any case the proposing transferor, after having become bound to Transfer Sale Shares as aforesaid, does not do so, the Company may receive the Specified Price and the board of directors of the Company may appoint any Person to execute instruments of Transfer of such Sale Shares in favour of the Purchaser(s) and shall thereupon cause the name of the Purchaser(s) to be entered in the register of shareholders as the holder(s) of those Sale Shares allocated to him/ them as aforesaid and shall hold the Specified Price in escrow for the proposing transferor. The issue of a receipt by the Company therefor shall be a good discharge to the Purchaser(s) and after the name of the Purchaser(s) shall have been entered in the register of shareholders in exercise of the aforesaid power, the validity of the transactions shall not be questioned by any person.
- 8. If, at the expiration of the period of 10 days referred to in paragraph 4 above, any of the Sale Shares have not been allocated in accordance with the provisions of this Article 9ter, the proposing transferor may at any time within a period of 60 days after the expiration of the said period of 10 days Transfer such unallocated Sale Shares to the proposed transferee(s) (if any) specified in the Transfer Notice at a price not being less than the Specified Price provided that the board of directors of the Company may require to be satisfied on reasonable grounds that such unallocated Sale Shares are being Transferred in pursuance of a bona fide sale for the consideration stated in the Transfer Notice without any deduction, rebate or allowance whatsoever to the transferee and if not so satisfied may refuse to register the Transfer in the register of shareholders.
- 9. The restrictions on Transfer contained in this Article 9ter shall apply to all Transfers by operation of law or otherwise of Shares.

Art. 9quater.

1. Notwithstanding any other provisions of these articles of association and, in particular, the provisions of Article 9ter and the exercise of any call option over the Preference Non-Voting Shares (if any), one or several Shareholders (in this Article 9quater and Article 9quinquies, the "Seller") may (without regard or compliance with Article 9ter) agree to Transfer (the "Relevant Sale") Shares representing 50% or more of the voting rights to any third party (acting alone or in concert with other persons) (in this Clause the "Buyer"). A Relevant Sale shall only be a Relevant Sale for the purposes of this Article 9quater if it is a bona fide transaction on arm's length terms. If such Relevant Sale becomes or is anticipated to become unconditional in all respects, the Buyer may by written notice to the Company served either before or no later than 60 days after the Relevant Sale becomes unconditional in all respects require the Company as agent for the



Buyer to serve notices (in this Article each a "Compulsory Acquisition Notice") on the shareholders who are not at that time participating in such Relevant Sale (the "Remainder Shareholders") requiring them to sell all (but not some only) of their Shares to the Buyer or a person or entity nominated by the Buyer at a consideration per Share (including any contingent or deferred consideration) (insofar as it can be ascertained at the date of the Compulsory Acquisition Notice) which is not less than the consideration payable to the Seller in respect of their Shares and in the same form, it being recognised that such consideration payable to the Seller may have been reduced by the Buyer agreeing to pay costs associated with the Relevant Sale and the consideration payable to the Remainder Shareholders shall be the net amount per Share received by the Seller.

- 2. The Company shall serve the Compulsory Acquisition Notices forthwith upon being required to do so and the Remainder Shareholders shall not be entitled to Transfer their Shares to anyone except the Buyer or a person identified by the Buyer. Each Compulsory Acquisition Notice shall specify the same date (being not less than 30 nor more than 60 days after the date of the Compulsory Acquisition Notice) for the completion of the relevant Transfer of Shares to the Buyer or a person identified by the Buyer (the "Proposed Compulsory Acquisition Completion Date"). The "Compulsory Acquisition Completion Date" shall be the date on which the Buyer completes the purchase of the Shares with the Remainder Shareholders (being a date on or after (but not before) the date upon which the Transfer of Shares under the Relevant Sale completes).
- 3. The Buyer shall be ready and able to complete the purchase of all Shares in respect of which a Compulsory Acquisition Notice has been given on the Proposed Compulsory Acquisition Completion Date. Any Transfer pursuant to a Compulsory Acquisition Notice shall not require the relevant Remainder Shareholder to give a Transfer Notice.
- 4. For the avoidance of doubt nothing in these articles of association shall prevent the issue of a new Compulsory Acquisition Notice immediately prior to or following the lapse or withdrawal of an existing Compulsory Acquisition Notice in which case such newly served notice shall supersede and revoke any earlier such notice, notwithstanding that the relevant acceptance and purchase period as may be designated in the original Compulsory Acquisition Notice may not have expired.
- 5. Where any person has a right to subscribe for Shares in the Company prior to a Relevant Sale then the Buyer may serve a Compulsory Acquisition Notice on him (either at the same time as all other Compulsory Acquisition Notices are served or otherwise) notwithstanding that such person is not, at the time of service, the holder of any Shares and, in such a case, the Compulsory Acquisition Notice shall be in respect of any Shares which the relevant person shall obtain upon the exercise by him of his subscription rights prior to completion of the Relevant Sale.

Art. 9quinquies.

- 1. If as the result of a Relevant Sale (pursuant to Article 9quater, paragraph 1.) a person or persons (in this Article the "Buyer") will acquire Shares representing 50% or more of the voting rights in the Company, the Company shall forthwith notify all shareholders accordingly and, unless a call option (if any) is exercised on the Preference Non-Voting Shares, any shareholder who did not participate in the Relevant Sale under Article 9quater paragraph 1 may by written notice to the Company served within 60 days of such notification require the Company as agent for such Shareholder to serve a notice (in this Article a "Compulsory Purchase Notice") on the Buyer requiring it to buy all of such Shareholder's Shares at a consideration per Share (including any contingent or deferred consideration) which is not less than the consideration payable to the Seller in respect of its Shares and in the same form it being recognised that such consideration payable to the Seller may have been reduced by the Buyer agreeing to pay costs associated with the Relevant Sale and the consideration payable to such Shareholder shall be the net amount per Share received by the Seller. The consideration shall be payable in full without any set off.
- 2. The Buyer shall complete the purchase of all Shares in respect of which a Compulsory Purchase Notice has been given on the same date as the Transfer of Shares under the Relevant Sale completes. The board of directors of the Company shall not register any Transfer to the Buyer until the Buyer has fulfilled all his obligations pursuant to this Article 9quinquies.
- 3. Any Transfer pursuant to a Compulsory Purchase Notice shall not require the proposing transferor to give a Transfer
- **Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company.
- **Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

C. Management

Art. 12. The Company is managed and administered by at least three directors. The directors need not be shareholders. When dealing with third parties, the board of directors has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's legal object. The directors are appointed by the general meeting of shareholders, who fix the term of their office. They are re-eligible but may be dismissed at any time ad nutum by the general meeting of shareholders.



The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two directors.

The board of directors may delegate part of its powers for specific tasks notably the day to day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to at least two ad hoc agents (either members of the board of directors or not).

The board of directors will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any) and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. The board of directors will choose from among its members a chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least five days in advance of the date foreseen in the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by facsimile another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person in such meeting.

The board of directors can validly deliberate or act only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In the event of tie, the chairman will have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, or by facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two directors or by any person duly appointed to that effect by the board of directors.
- **Art. 15.** The death or resignation, for any reason whatsoever, of a director shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The directors do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to the commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 17.

- 1. Each Ordinary Share and each Preference Voting Share carries one vote at all meetings of shareholders.
- 2. The Preference Non-Voting Shares shall not carry any voting rights except in the limited circumstances set out in these articles of association or where Luxembourg law mandates voting rights for Preference Non-Voting Shares.

The Preference Non-Voting Shares will carry one vote per Preference Non-Voting Share and vote with the Ordinary Shares and the Preference Voting Shares at all meetings of shareholders of the Company when, despite the existence of available statutory profits, the Preferred Amount (as defined in Article 22 below) has not been declared and paid for a period of two successive financial years.

- 3. However, with respect to any matter affecting the rights of the holders of Shares as a class including any matter affecting the rights of the holders of Preference Non-Voting Shares, a meeting of the holders of the relevant class or classes of Shares voting as a class is required in order for the resolution to be adopted.
- **Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent.

Any other amendment to the Articles shall be resolved upon, subject otherwise in the Articles, with a quorum of at least half of the share capital and with a two-thirds majority vote.

If such majority is not reached at the first convened shareholders' meeting, the shareholders shall be convened, by registered letters, to a second general meeting and their resolutions shall be validly adopted at the majority of two-third



of the casted votes, without regard to the portion of the share capital that it is represented. However, in no case said majority of two-thirds obliges a shareholder to increase its participation in the Company.

The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Monday of June in each year at 10:00 (Luxembourg time).

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 19. In case of a sole shareholder, such shareholder exercises the power granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section IV of the Commercial Law.

E. Supervision

Art. 19bis. The supervision of the Company shall be entrusted to one approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who may not be shareholder(s). The approved statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time

The term of the office of the approved statutory auditor and his remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the approved statutory auditor may be renewed in his function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 20.** The Company's financial year starts on the first January of each year and ends on the thirty-first December of the same year.
- **Art. 21.** Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are audited by the approved statutory auditor.

Art. 22.

- 1. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.
- 2. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.
- 3. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders pursuant and subject to the conditions of applicable law and these articles of association as follows:
- (i) The Preference Non-Voting Shares are entitled, if dividends are declared, to receive per annum an amount (the "Preferred Amount 1") before the Preference Voting Shares or the Ordinary Shares receive any distribution. The Preferred Amount 1 is a preferred cumulative dividend amount per Preference Non-Voting Share of eighteen million Euros (EUR 18,000,000) for the financial year ending on 31 December 2014 pro rata temporis from the date of issue of the Preference Non-Voting Shares (on the basis of a 365 day year) and three million Euros (EUR 3,000,000) for each of the financial years ending on 31 December 2015 and 2016 and two million Euros (EUR 2,000,000) for the subsequent financial years, irrespective of the number of Preference Non-Voting Shares in issue at the time of declaration of the Preferred Amount 1.

For the avoidance of doubt, such limitation shall not be construed as an obligation for the Company to pay a Preferred Amount 1 to the holder(s) of the Preference Non-Voting Shares each financial year.

- (ii) Thereafter, the holders of Preference Voting Preference Shares, in priority to the holders of Ordinary Shares (but after payment of any Preferred Amount 1 to the holders of the Preference Non-Voting Shares as set out in paragraph (i) above) shall receive, on a pari passu basis, out of funds legally available therefor (including any available share premium paid to the Company upon issue of any shares) (the "Preferred Amount 2"). The Preferred Amount 2 shall be equal to the distributions to be made to the shareholders less the Preferred Amount 1 and less the amount to be allocated to the Ordinary Shares as set out in paragraph (iii) below and shall be allocated as follows:
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,



- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive the remainder of any distribution in respect to the Preferred Amount 2.

Should the whole of the last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class H Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any distribution in respect to the Preferred Amount 2 shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class G Shares).

- (iii) Following payment of the Preferred Amount 1 and the Preferred Amount 2 the Ordinary Shares shall be entitled to receive a distribution in an amount of zero point zero one per cent (0.01%) of the nominal value of the Ordinary Shares.
- 4. Any dividends payable by the Company may be paid out of realised profits, carried forward profits and any distributable reserve including available share premium. Such dividends may be paid as annual or interim dividends, the latter being decided upon by the board of directors in accordance with Luxembourg law.

Unless specifically expressed otherwise any share premium account shall be distributable.

- 5. Any dividends payable by the Company hereunder which have remained unclaimed for five years from the relevant payment date shall, if the board of directors so resolves, be forfeited and cease to remain owing by the Company.
- 6. The board of directors shall have the power to decide a payment of interim dividends under the terms and conditions set by law.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of Article 22, paragraph 3.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the Law of 17 December 2010 as amended.

H. Definitions

Art. 25. In these articles of association,

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class(es) of Preference Voting Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles and (iii) the Preferred Amount 1 and the amount of the distribution to which the holders of Ordinary Shares 21 are entitled under the present articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR) - (PA1 + OS)

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class(es) of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)



LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association PA1= the Preferred Amount 1

OS= the amount of the distribution to which the holders of Ordinary Shares are

entitled

each time in reference to the relevant Period as relevant.

Class A Interim 2014 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Sha-

res.

Class B Interim 2015 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Sha-

res.

Class C Interim 2016 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Sha-

res.

Class D Interim 2017 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Sha-

res

Class E Interim 2018 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Sha-

res

Class F Interim 2019 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Shares.

Class G Interim 2020 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Sha-

res

Class H Interim 2021 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Sha-

res

Class Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period,

Class F Period, Class G Period and Class H Period.

Controlling Means the direct or indirect domination of a company by way of (a) managing the

company as managing shareholder, (b) holding the majority of shares, (c) holding the majority of voting rights by means of a contractual voting pool, (d) having the unilateral ability to cause, directly or indirectly, the direction of the management and policies of the relevant company or entity, whether through the ownership of voting

securities or otherwise.

Family Settlement Means any trust or trusts (whether arising under a settlement inter vivos or a

testamentary disposition by whomsoever made or on intestacy) under which no immediate beneficial interest in the Shares in question is, for the time being, vested in any person other than the relevant Shareholder and/or his Privileged Relations.

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date

Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares, provided that such date may not be later

than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

Privileged Relation Means the parent or spouse or brother or sister of the relevant person or any lineal

descendent of such 23 person, including the step-child or adopted child.

Transfer Means any transaction entailing the direct or indirect transfer, in all or in part, of the

full or partial ownership (including any transfer of bare ownership or usufruct rights) of, or of any right or interest in, any Shares, including without limitation, any sale, merger, demerger, donation, exchange, contribution, assignment, gift, liquidation, inheritance, fiduciary transfer or placement in trust, or constitution or enforcement of a lien, charge, pledge or any other security interest and the verb "Transfer" shall

be construed accordingly.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 3.500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxy and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxy signed together with the notary this original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze

Le vingt-huitième jour du mois de Novembre,

par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Gérard Lussan, ayant l'âge légal, détenteur du passeport français numéro 12Cl50210, administrateur d'institutions financières, résidant à Bannatyne Plantation House, Christ Church, La Barbade, BWI (ci-après, l'«Actionnaire Unique»),

représenté en l'occurrence par M. Patrick Santer, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 novembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumise simultanément avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante représente l'ensemble du capital social d'«Alken Luxembourg S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130052, dont le siège social est établi au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, constituée suivant acte reçu du notaire Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1836 du 30 août 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch sur Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 juillet 2013, publié au Mémorial numéros 2377 du 26 septembre 2013.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- I. L'Actionnaire Unique détient toutes les actions émises de la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:
- 1. Changement de la valeur nominale des actions émises par la Société de cent euros (100 EUR) à un euro (1 EUR); reclassification du capital social existant de la Société en cinq cent dix-sept mille cinq cents (517.500) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR); création de deux nouvelles catégories d'actions, soit des actions préférentielles avec droit de vote (les «Actions Préférentielles avec Droit de Vote»), divisées en 8 classes (à savoir les classes A à H) et des actions préférentielles sans droit de vote (les «Actions Préférentielles sans Droit de Vote»), chaque Action Préférentielle avec Droit de Vote et chaque Action sans Droit de Vote ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) et les droits et obligations énoncés dans les Statuts Modifiés et Refondus (tels que définis ci-dessous);
- 2. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant d'un million sept cent trente-deux mille cinq cents euros (1.732.500 EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent dix-sept mille cinq cents euros (517.500 EUR) à deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000 EUR) par l'émission de (i) un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (1.482.500) Actions Ordinaires et vingt-cinq mille (25.000) Actions Préférentielles avec Droit de Vote d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune; souscription et paiement des un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (1.482.500) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix total de souscription d'un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (1.482.500 EUR) et des vingt-cinq mille (25.000) Actions Préférentielles avec Droit de vote pour un prix total de souscription de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000) par M. Gérard Lussan par incorporation de bénéfices reportés d'un montant respectivement d'un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (1.482.500 EUR) et de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR); et (ii) deux cent vingt-cinq mille (225.000) Actions Préférentielles sans Droit de Vote pour un prix total de souscription de deux cent vingt-cinq mille euros (225.000 EUR) par Daobo S.A. en échange d'un paiement en numéraire et modification en conséquence de l'article 6 des statuts de la Société tel que prévu dans les Statuts Modifiés et Refondus (tels que définis ci-dessous);
- 3. Acquiescement et approbation par l'actionnaire unique du fait que Daobo S.A., les nouveaux actionnaires en vertu du point 2. de l'ordre du jour, soit inscrit sur une liste de présence afin de participer à l'assemblée générale extraordinaire et de voter sur le point restant de l'ordre du jour;
- 4. Modification et refonte des statuts de la Société (les «Statuts Modifiés et Refondus»), entre autres, afin de prendre en compte les résolutions ci-dessus substantiellement sous la forme annexée aux procurations, les mandataires étant toutefois expressément autorisés et habilités à faire, et accepter, les changements et modifications jugés opportuns.

Après avoir approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de:

- (i) modifier la valeur nominale des actions émises par la Société de cent euros (100 EUR) à un euro (1 EUR);
- (ii) reclassifier le capital social existant de la Société en cinq cent dix-sept mille cinq cents (517.500) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR); et
- (iii) créer deux nouvelles catégories d'actions, soit des actions préférentielles avec droit de vote (les «Actions Préférentielles avec Droit de Vote»), divisées en 8 classes (à savoir les classes A à H) et des actions préférentielles sans droit



de vote (les «Actions Préférentielles sans Droit de Vote»), chaque Action Préférentielle avec Droit de Vote et chaque Action sans Droit de Vote ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) et les droits et obligations énoncés dans les Statuts Modifiés et Refondus (tels que définis ci-dessous).

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million sept cent trente-deux mille cinq cents euros (1.732.500 EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent dix-sept mille cinq cents euros (517.500 EUR) à deux millions deux cent cinquante mille euros (2.250.000 EUR) par l'émission de (i) un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (1.482.500) Actions Ordinaires, (ii) vingt-cinq mille (25.000) Actions Préférentielles avec Droit de Vote, divisées en trois mille cent vingt-cinq (3.125) Actions Préférentielles avec Droit de Vote de chaque classe A à H, et (iii) deux cent vingt-cinq mille (225.000) Actions Préférentielles sans Droit de Vote (ensemble, les «Nouvelles Actions») d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

À la suite de quoi, les Nouvelles Actions ont été émises et souscrites comme suit:

(i) les un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (1.482.500) Actions Ordinaires ont été émises et souscrites par M. Gérard Lussan pour un prix total de souscription d'un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (1.482.500 EUR) par incorporation de bénéfices reportés d'un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (1.482.500 EUR).

L'existence et le montant des bénéfices reportés d'un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (1.482.500 EUR) ont été montrés au notaire soussigné.

(ii) les vingt-cinq mille (25.000) Actions Préférentielles avec Droit de Vote, divisées en trois mille cent vingt-cinq (3.125) Actions Préférentielles avec Droit de Vote de chaque classe A à H, ont été émises et souscrites par M. Gérard Lussan pour un prix total de souscription de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR) par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR).

L'existence et le montant des bénéfices reportés d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR) ont été montrés au notaire soussigné.

(iii) les deux cent vingt-cinq mille (225.000) Actions Préférentielles avec Droit de Vote ont été émises et souscrites par Daobo S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 16 rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183988, pour un prix total de souscription de deux cent vingt-cinq mille euros (225.000 EUR) en échange d'un paiement en numéraire de deux cent vingt-cinq mille euros (225.000 EUR) (le «Paiement en Numéraire»).

La preuve du Paiement en Numéraire a été montrée au notaire soussigné.

En raison de l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié comme prévu dans les Statuts Modifiés et Refondus (tels que définis ci-dessous).

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a acquiescé et approuvé le fait que Daobo S.A., les nouveaux actionnaires en vertu de la deuxième résolution, soit inscrit sur une liste de présence afin de participer à l'assemblée générale extraordinaire et de voter sur le point restant de l'ordre du jour.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier et de refondre les statuts de la Société (les «Statuts Modifiés et Refondus»), entre autres, afin de prendre en compte les résolutions ci-dessus substantiellement sous la forme annexée aux procurations, les mandataires étant toutefois expressément autorisés et habilités à faire, et accepter, les changements et modifications jugés opportuns:

STATUTS MODIFIÉS ET REFONDUS

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

- **Art. 1** est formé par les présentes une société anonyme (ci-après la «Société») qui sera régie par (i) la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi Commerciale»), (ii) la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi du 17 Décembre 2010») ainsi que (iii) les présents statuts.
- **Art. 2.** L'objet de la Société est la gestion collective de portefeuille d'un ou de plusieurs fonds de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois et/ou étranger(s), agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, telle que modifiée («OPCVM») et d'autres fonds de placement collectif luxembourgeois et étrangers qui ne relèvent pas de cette Directive («OPC») (ensemble les «Fonds»), conformément aux dispositions du chapitre 15 de la Loi du 17 Décembre 2010.

La gestion collective de portefeuille des Fonds comprend les fonctions suivantes:

- Gestion d'investissement. À ce titre, la Société peut, pour le compte des Fonds, (i) fournir tout conseil en investissement et prendre toute décision en matière d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger



et délivrer tout type de valeurs mobilières et/ou d'autres types autorisés d'actifs, (iv) exercer tous les droits de vote attachés aux valeurs mobilières détenues sous gestion par les Fonds. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Administration des Fonds. Cette fonction comprend toutes les activités mentionnées sous «Administration» à l'annexe II de la Loi du 17 Décembre 2010, à savoir (i) l'évaluation des portefeuilles des Fonds et la détermination de la valeur des parts/actions, (ii) l'émission et le rachat de parts/actions des Fonds, (iii) la tenue des registre des porteurs de parts/actions, et (iv) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.
 - Commercialisation des parts/actions des Fonds au Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut accomplir tout ou partie de ces activités pour des OPCVM et OPC ou d'autres sociétés de gestion en tant que délégué.

La Société peut fournir des services à Luxembourg et à l'étranger et peut à cet effet établir des bureaux de représentation et/ou des succursales.

À titre accessoire, la Société peut également gérer ses propres avoirs et effectuer toute opération qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, ainsi que toute autre activité autorisée selon toutes les lois applicables.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de «Alken Luxembourg S.A.»
- **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être créés au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à deux millions deux cent cinquante mille euros (2.250.000 EUR) représenté par (i) deux millions (2.000.000) d'actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), (ii) deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions préférentielles sans droit de vote (les «Actions Préférentielles sans Droit de Vote») et (iii) vingt-cinq mille (25.000) actions préférentielles avec droit de vote (les «Actions Préférentielles avec Droit de Vote») elles-mêmes divisés en trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe A (les «Actions de Classe A»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe C (les «Actions de Classe C»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe E (les «Actions de Classe E»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe F (les «Actions de Classe F»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe F (les «Actions de Classe F»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe F (les «Actions de Classe F»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe F (les «Actions de Classe F»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe F (les «Actions de Classe F»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe F (les «Actions de Classe F»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe F (les «Actions de Classe F»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe F (les «Actions de Classe F»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe F (les «Actions de Classe F»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe F (les «Actions de Classe F»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe F (les «Actions de Classe F»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe F (les «Actions de Classe F»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe F (les «Actions de Classe F»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions de classe F (les «Actions de Classe F»), trois mille cent vingt-cinq (3.12

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable.

Le capital minimum de la Société doit être égal à tout moment au capital minimum prévu par la Loi du 17 Décembre de 2010.

Les Actions sont nominatives. Toutes les Actions de la Société doivent être inscrites dans le registre des actionnaires, lequel est tenu par la Société, et ce registre indiquera le nom de chaque porteur d'Actions, son siège social ou sa résidence, le nombre d'Actions qu'il détient et la classe à laquelle elles appartiennent. Des certificats d'Actions seront émis à la demande des actionnaires uniquement, indiqueront les Actions détenues par cet actionnaire et seront signés par les deux administrateurs. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, ou par télécopieur.

Art. 7.

- 1. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions Préférentielles avec Droit de Vote y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières d'Actions Préférentielles avec Droit de Vote par le rachat et l'annulation de toutes les Actions Préférentielles avec Droit de Vote émises dans cette/ces classe(s).
- 2. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes d'Actions Préférentielles avec Droit de Vote, les porteurs de la/des classe(s) d'Actions Préférentielles avec Droit de Vote rachetée (s) et annulée(s) recevront de la Société un montant égal au Prix de Rachat Par Action pour chaque action de la/des classe (s) concernée(s) détenue par eux et annulée.



- 3. Chaque classe d'Actions Préférentielles avec Droit de Vote donne droit à ses porteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, en cas du rachat d'une telle classe, au Montant Disponible (sans toutefois dépasser le Prix Total de Rachat) pour la période concernée à laquelle la classe se rapporte en vertu du présent article 7:
- la période pour les Actions de Classe A est la période qui commence le jour de la constitution et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A de 2014, à condition que, s'il n'y a pas de Date des Comptes Intérimaires pour cette classe, la période de cette classe se termine le dernier jour du troisième mois suivant la fin du premier exercice après la date de début de cette Période (la «Période de Classe A»);
- la période pour les Actions de Classe B est la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe B de 2015, à condition que, s'il n'y a pas de Date des Comptes Intérimaires pour cette classe, la période de cette classe se termine le dernier jour du troisième mois suivant la fin du premier exercice après la date de début de cette Période (la «Période de Classe B»);
- la période pour les Actions de Classe C est la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe C de 2016, à condition que, s'il n'y a pas de Date des Comptes Intérimaires pour cette classe, la période de cette classe se termine le dernier jour du troisième mois suivant la fin du premier exercice après la date de début de cette Période (la «Période de Classe C»);
- la période pour les Actions de Classe D est la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe D de 2017, à condition que, s'il n'y a pas de Date des Comptes Intérimaires pour cette classe, la période de cette classe se termine le dernier jour du troisième mois suivant la fin du premier exercice après la date de début de cette Période (la «Période de Classe D»);
- la période pour les Actions de Classe E est la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe E de 2018, à condition que, s'il n'y a pas de Date des Comptes Intérimaires pour cette classe, la période de cette classe se termine le dernier jour du troisième mois suivant la fin du premier exercice après la date de début de cette Période (la «Période de Classe E»);
- la période pour les Actions de Classe F est la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe F de 2019, à condition que, s'il n'y a pas de Date des Comptes Intérimaires pour cette classe, la période de cette classe se termine le dernier jour du troisième mois suivant la fin du premier exercice après la date de début de cette Période (la «Période de Classe F»);
- la période pour les Actions de Classe G est la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe G de 2020, à condition que, s'il n'y a pas de Date des Comptes Intérimaires pour cette classe, la période de cette classe se termine le dernier jour du troisième mois suivant la fin du premier exercice après la date de début de cette Période (la «Période de Classe G»);
- la période pour les Actions de Classe H est la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe H de 2021, à condition que, s'il n'y a pas de Date des Comptes Intérimaires pour cette classe, la période de cette classe se termine le dernier jour du troisième mois suivant la fin du premier exercice après la date de début de cette Période (la «Période de Classe H»);
- 4. Dans le cas où une classe d'Actions Préférentielles avec Droit de Vote n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Classe concernée, les porteurs de cette classe auront droit, en cas de rachat et d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») commençant à la date suivant la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période précédente d'une autre classe) et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires préparés en vue du rachat et de l'annulation de cette classe d'Actions Préférentielles avec Droit de Vote, à condition que s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la période de cette classe se termine le dernier jour du troisième mois suivant la fin du premier exercice après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour suivant la Période de Classe H et les classes d'actions non rachetées et non annulées dans leur période conformément au paragraphe 3. entreront dans l'ordre allant de la Classe A à la Classe H (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées auparavant).
- 5. Dans le cas d'un rachat d'une classe d'Actions Préférentielles avec Droit de Vote, les porteurs de cette classe d'Actions Préférentielles avec Droit de Vote recevront, pour chacune de leurs Actions Préférentielles avec Droit de Vote détenues dans cette classe, le prix de rachat par Action Préférentielle avec Droit de Vote (le «Prix de Rachat par Action»). Le Prix de Rachat par Action doit être calculé en divisant le Prix Total de Rachat par le nombre d'Actions Préférentielles avec Droit de Vote émises dans la/les classe(s) d'Actions Préférentielles avec Droit de Vote devant être rachetées et annulées.

Le Prix Total de Rachat sera un montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Prix Total de Rachat pour chacune des classes A, B, C, D, E, F, G et H devra correspondre au Montant Disponible de la/des classe(s) concernée(s) au moment du rachat et de l'annulation de la/des classe(s) concernée(s) par rapport à la Période de Classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions prévues pour une modification des présents statuts, à condition toutefois que le Prix Total de Rachat ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

Art. 8. Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société, laquelle ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plusieurs personnes, la Société est en droit de suspendre les droits afférents jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant à l'égard de la Société le propriétaire de l'Action.



Art. 9.

- 1. Aucun Transfert d'Actions, ou de quelque droit que ce soit sur des Actions, ne peut être fait à l'exception de ceux prévus par les présents statuts et tout accord (le cas échéant) conclu entre les actionnaires de la Société et engageant la Société.
- 2. Pour tout Transfert d'Actions (y compris, de façon non limitative et afin d'éviter tout doute, les Transferts effectués conformément à l'article 9bis, l'article 9quater et l'article 9quinquies), chaque actionnaire cédant devra s'assurer que:
- tout cessionnaire potentiel d'Actions est approuvé par (i) la Commission de Surveillance du Secteur Financier et le Conseil (statuant à l'unanimité), avant qu'un Transfert d'Actions ne soit mis en oeuvre ou finalisé; et
- tout cessionnaire d'Actions soit partie à tout accord (le cas échéant) conclu entre les actionnaires de la Société et engageant la Société.
 - 3. Nul ne sera inscrit en tant que porteur d'Actions, sauf si
- les restrictions de Transfert ou les procédures de Transfert contenues dans les présents statuts ou un accord (le cas échéant) conclu entre les actionnaires de la Société et engageant la Société ont été respectées (dans la mesure où ces restrictions ou ces procédures sont applicables au Transfert ou cessionnaire concerné); et
- cette Personne (a) a été approuvée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier avant le Transfert et (b) est devenue partie à un accord (le cas échéant) conclu entre les actionnaires de la Société et engageant la Société.
- 4. Afin d'éviter tout doute, le présent article 9 est applicable aux Transferts d'Actions réalisés conformément aux articles 9bis, 9ter, 9quater ou 9quinquies.

Art. 9bis.

- 1. Sans préjudice de l'article 9 et en particulier de son paragraphe 2, les Transferts d'Actions suivants ne sont pas soumis au droit de préemption prévu à l'article 9 ter:
- 1.1 Le Transfert d'Actions à toute Personne avec le consentement préalable des actionnaires détenant au moins 70 % des droits de vote de la Société;
 - 1.2 Le Transfert d'Actions effectué conformément à l'article 9ter, l'article 9quater ou l'article 9quinquies;
- 1.3 Le Transfert d'Actions par un actionnaire à une société holding Contrôlant de cet actionnaire ou toute filiale directe ou indirecte détenue à 100% de cette société holding; ou
 - 1.4 Par tout Actionnaire à toute Relation Privilégiée ou Règlement Familial.
- 2. Si une personne à qui des Actions sont Transférées conformément au paragraphe 1.3 ou 1.4. ci-dessus cesse d'être dans la relation nécessaire avec le cédant initial desdites Actions, ces Actions seront re-Transférées au cédant initial (ou à toute autre personne faisant partie de la relation nécessaire avec le cédant initial) immédiatement après la fin de cette relation et, si le porteur de ces Actions ne réalise pas ce Transfert, le porteur sera alors réputé avoir signifié un Avis de Transfert distinct pour l'ensemble des Actions qu'il détient alors et les dispositions de l'article 9ter seront d'application.

Art. 9ter.

- 1. Sous réserve des dispositions prévues à l'article 9bis, l'article 9quater et l'article 9quinquies, aucun actionnaire ne Transférera ou n'acceptera de Transférer quelque Action ou quelque droit que ce soit sur une Action à quelque personne que ce soit (un «cessionnaire» pour les besoins du présent article 9ter) sans avoir d'abord fait la même offre de transfert aux porteurs existants d'Actions (autres que le cédant proposant). Une telle offre sera faite par le cédant proposant par la remise par écrit d'un avis (un «Avis de Transfert») au conseil d'administration de la Société.
- 2. Chaque Avis de Transfert devra indiquer le nombre et la classe d'Actions offertes (les «Actions en Vente») et (à moins que l'Avis de Transfert ne soit réputé avoir été donné selon les présentes dispositions) le prix auquel les Actions en Vente sont proposées (le «Prix Déterminé») et l'identité de l'/des cessionnaire(s) proposé(s) (le cas échéant) et devra constituer le conseil d'administration de la Société comme représentant du cédant proposant pour la vente des Actions en Vente aux autres porteurs d'Actions (autres que le cédant proposant).
- 3. Dès réception ou dès la réception présumée de l'Avis de Transfert par la Société, le Conseil informera immédiatement par écrit les actionnaires (autres que le cédant proposant) du nombre et de la description des Actions en Vente, du Prix Déterminé et de l'identité du/des cessionnaire(s) proposé(s) invitant chacun de ces actionnaires à indiquer par notification écrite à la Société dans les 10 jours qui suivent (la «Période d'Offre») s'il est disposé à acquérir des Actions en Vente, et dans l'affirmative, le nombre maximum des Actions en Vente (le «Maximum») qu'il est disposé à acquérir, et le Conseil remettra par ailleurs immédiatement une copie de cette notification au cédant proposant. Un actionnaire qui, en vertu d'une telle notification, exprime une disposition à acquérir des Actions en Vente est ci-après dénommé un «Acquéreur».
- 4. Dans les 10 jours suivant l'expiration de la Période d'Offre, le conseil d'administration de la Société devra, sous réserve du paragraphe 6 ci-dessous, attribuer les Actions en Vente aux Acquéreurs ou les répartir entre ces derniers.
- 5. Chaque répartition entre les Acquéreurs concernés sera effectuée au prorata du nombre d'Actions, toutes les Actions étant considérées comme constituant une seule et même classe pour les besoins de cette répartition qu'ils détiennent, mais les répartitions individuelles ne dépasseront pas le Maximum que l'Acquéreur concerné aura exprimé être disposé à acquérir.



- 6. Immédiatement après réalisation de cette répartition, chaque Acquéreur sera tenu de payer à la Société (à titre de représentant du cédant proposant) le Prix Déterminé, et d'accepter un Transfert, des Actions en Vente qui lui sont ainsi attribuées et le cédant proposant sera tenu immédiatement après paiement du Prix Déterminé tel que mentionné cidessus de remettre à la Société (ou une personne désignée par la Société, dans chaque cas en tant que représentant de l'/des Acquéreur(s)) les documents nécessaires au Transfert de ces Actions à l'/aux Acquéreur(s) respectif(s).
- 7. Si, en tout état de cause, le cédant proposant, après avoir été tenu de Transférer des Actions en Vente tel que mentionné ci-dessus, ne le fait pas, la Société pourra recevoir le Prix Déterminé et le conseil d'administration de la Société pourra nommer une Personne pour signer les instruments de Transfert de ces Actions en Vente en faveur de l'/des Acquéreur(s) et fera alors en sorte que soit inscrit le nom de l'/des Acquéreur(s) dans le registre des actionnaires comme étant le(s) porteur(s) de ces Actions en Vente qui lui/leur sont attribuées comme indiqué ci-dessus et mettra le Prix Déterminé sous séquestre pour le cédant proposant. La délivrance d'une quittance par la Société à cet effet déchargera l'/les Acquéreur(s) et après inscription du nom de l'/des Acquéreur(s) au registre des actionnaires dans l'exercice du pouvoir susmentionné, la validité des opérations ne pourra être remise en question par qui que ce soit.
- 8. Si, à l'expiration de la période de 10 jours visée au paragraphe 4 ci-dessus, les Actions en Vente n'ont pas été attribuées conformément aux dispositions du présent article 9ter, le cédant proposant pourra à tout moment dans un délai de 60 jours suivant l'expiration de ladite période de 10 jours Transférer de telles Actions en Vente non attribuées au(x) cessionnaire(s) proposé(s) (le cas échéant) indiqué(s) dans l'Avis de Transfert à un prix n'étant pas inférieur au Prix Déterminé à condition que le conseil d'administration de la Société puisse exiger d'être convaincu en s'appuyant sur des motifs raisonnables que ces Actions en Vente non allouées sont en cours de Transfert en vertu d'une vente de bonne foi pour la contrepartie indiquée dans l'Avis de Transfert sans aucune déduction, ristourne ou allocation que ce soit au cessionnaire, et si elle n'est pas convaincue, elle pourra refuser d'inscrire le Transfert dans le registre des actionnaires.
- 9. Les restrictions de Transfert contenues dans le présent article 9ter s'appliqueront à tous les Transferts d'Actions par application de la loi ou autrement.

Art. 9quater.

- 1. Nonobstant toute autre disposition des présent statuts et, en particulier, les dispositions de l'article 9ter et l'exercice d'une promesse d'achat portant sur les Actions de Préférence sans droit de vote (le cas échéant), un ou plusieurs Actionnaires (dans le présent article 9quater et l'article 9quinquies, le «Vendeur») peut (indépendamment de l'article 9ter égard ou sans respecter ce dernier) accepter de Transférer (la «Vente Pertinente») des Actions représentant 50% ou plus des Droits de Vote à une tierce partie (agissant seule ou de concert avec d'autres personnes) (dans la présente clause, l'«Acheteur»). Une Vente Pertinente ne sera une Vente Pertinente pour les besoins du présent article 9quater que s'il s'agit d'une opération de bonne foi réalisée dans des conditions de concurrence normales. Si une telle Vente Pertinente devient ou devait devenir inconditionnelle à tous égards, l'Acheteur pourra, par notification écrite à la Société envoyée soit avant soit au plus tard 60 jours après que la Vente Pertinente est devenue inconditionnelle à tous égards, obliger la Société à titre de représentant de l'Acheteur à signifier des avis (dans le présent article, chacun un «Avis d'Acquisition Forcée») aux actionnaires qui ne participent pas à ce moment-là à ladite Vente Pertinente (les «Actionnaires Restants») les forçant à vendre la totalité (mais non une partie seulement) de leurs Actions à l'Acheteur ou une personne ou entité désignée par l'Acheteur à une contrepartie par Action (y compris toute contrepartie conditionnelle ou reportée) (dans la mesure où il peut être établi à la date de l'Avis d'Acquisition Forcée) qui n'est pas inférieure à la contrepartie payable au Vendeur pour leurs Actions et sous la même forme, étant entendu qu'une telle contrepartie payable au Vendeur peut avoir été réduite par l'Acheteur acceptant de payer les frais liés à la Vente Pertinente et la contrepartie payable aux Actionnaires Restants sera le montant net par Action reçu par le Vendeur.
- 2. La Société signifiera les Avis d'Acquisition Forcée immédiatement après avoir été tenue de le faire et les Actionnaires Restants n'auront pas le droit de Transférer leurs Actions à qui que ce soit, sauf à l'Acheteur ou à une personne identifiée par l'Acheteur. Chaque Avis d'Acquisition Forcée devra préciser la même date (n'intervenant pas avant 30 ni après 60 jours après la date de l'Avis d'Acquisition Forcée) de la finalisation du Transfert d'Actions concerné à l'Acheteur ou à une personne identifiée par l'Acheteur (la «Date de Finalisation de l'Acquisition Forcée Proposée»). La «Date de Finalisation de l'Acquisition Forcée» sera la date à laquelle l'Acheteur finalise l'acquisition des Actions avec les Actionnaires Restants (soit une date correspondant à la date à laquelle le Transfert d'Actions au titre de la Vente Pertinente est finalisée ou après cette date (mais pas avant)).
- 3. L'Acheteur sera prêt et en mesure de finaliser l'acquisition de toutes les Actions à l'égard desquelles un Avis d'Acquisition Forcée a été émis à la Date de Finalisation de l'Acquisition Forcée Proposée. Tout Transfert réalisé conformément à un Avis d'Acquisition Forcée n'exigera pas de l'Actionnaire Restant concerné qu'il fournisse un Avis de Transfert.
- 4. Afin d'éviter tout doute, aucune disposition des présents statuts n'empêchera la délivrance d'un nouvel Avis d'Acquisition Forcée immédiatement avant ou après l'expiration ou le retrait d'un Avis d'Acquisition Forcée existant, auquel cas cet avis nouvellement signifié remplacera et révoquera tout avis précédent, étant entendu que la période d'acceptation et d'acquisition concernée ayant pu être désignée dans l'Avis d'Acquisition Forcée initial ne peut avoir expiré.
- 5. Lorsqu'une personne a un droit de souscrire à des Actions de la Société avant une Vente Pertinente, l'Acheteur peut alors lui signifier un Avis d'Acquisition Forcée (soit au même moment que sont signifiés tous les autres Avis d'Acquisition Forcée ou autrement) étant entendu que cette personne n'est pas, au moment de la signification, le porteur des



Actions et, dans ce cas, l'Avis d'Acquisition Forcée concernera les Actions que la personne concernée obtiendra lorsqu'elle exercera ses droits de souscription avant la finalisation de la Vente Pertinente.

Art. 9quinquies.

- 1. Si, suite à une Vente Pertinente (conformément à l'article 9quater, paragraphe 1.), une personne ou des personnes (dans le présent article, l'«Acheteur») acquiert des Actions représentant 50 % ou plus des droits de vote dans la Société, la Société devra immédiatement en aviser tous les actionnaires et, à moins qu'une promesse d'achat (le cas échéant) ne soit exercée sur les Actions Préférentielles sans Droit de Vote, tout actionnaire n'ayant pas participé à la Vente Pertinente en vertu de l'article 9quater, paragraphe 1, pourra par un avis écrit signifié à la Société dans les 60 jours suivant une telle notification demander à la Société à titre de représentant de cet Actionnaire de signifier un avis (dans le présent article un «Avis d'Achat Forcé») à l'Acheteur la forçant à acheter toutes les Actions de cet Actionnaire pour une contrepartie par Action (y compris toute contrepartie conditionnelle ou reportée) qui n'est pas inférieure à la contrepartie payable au Vendeur en ce qui concerne ses Actions et sous la même forme, étant entendu que cette contrepartie payable à ce Vendeur peut avoir été réduite par l'Acheteur acceptant de payer les frais liés à la Vente Pertinente et la contrepartie payable à cet Actionnaire sera le montant net par Action reçu par le Vendeur. La contrepartie sera exigible intégralement et sans quelque compensation que ce soit.
- 2. L'Acheteur finalisera l'achat de toutes les Actions pour lesquelles un Avis d'Achat Forcé a été donné à la même date que la finalisation du Transfert de d'Actions au titre de la Vente Pertinente. Le conseil d'administration de la Société n'inscrira aucun Transfert effectué à l'Acheteur avant que l'Acheteur n'ait rempli toutes ses obligations découlant du présent article 9quinquies.
- 3. Tout Transfert réalisé en vertu d'un Avis d'Achat Forcé ne nécessitera pas que le cédant proposant donne un Avis de Transfert.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou l'insolvabilité d'un actionnaire ne mettra pas fin à la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit et héritiers des actionnaires ne pourront, pour quelque motif que ce soit, ni apposer de scellés sur les biens et documents de la Société ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans la gestion de la Société. Ils devront se référer à l'inventaire de la Société.

C. Gestion

Art. 12. La Société est gérée et administrée par au moins trois administrateurs. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et toutes les opérations relevant de l'objet de la Société. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment ad nutum par l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Le conseil d'administration pourra déléguer une partie de ses pouvoirs pour des fonctions spécifiques, notamment la gestion journalière de la Société de même que la représentation de la Société dans ce cadre à au moins deux représentants ad hoc (membres ou non du conseil d'administration).

Le conseil d'administration déterminera les responsabilités de cet/ces représentant(s) ainsi que sa/leur rémunération (le cas échéant) et toutes autres conditions relatives à leur représentation.

Art. 13. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion



peuvent s'identifier les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire à confirmer par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux administrateurs ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil d'administration.
- Art. 15. Le décès d'un administrateur ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont par conséquent responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions collectives des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 17.

- 1. Chaque Action Ordinaire et chaque Action Préférentielle avec Droit de Vote confère une voix à toutes les assemblées des actionnaires.
- 2. Les Actions Préférentielles sans Droit de Vote ne confèrent aucun droit de vote, sauf dans les cas limités indiqués dans les présents statuts ou lorsque la loi luxembourgeoise prescrit des droits de vote pour des Actions Préférentielles sans Droit de Vote.

Les Actions Préférentielles sans Droit de Vote confèreront un vote par Action Préférentielle sans droit de vote et voteront avec les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles avec Droit de Vote à toutes les assemblées des actionnaires de la Société lorsque, malgré l'existence de bénéfices statutaires disponibles, le Montant Préférentiel (tel que défini à l'article 22 ci-dessous) n'aura pas été déclaré et payé pendant une période de deux exercices successifs.

- 3. Cependant, en ce qui concerne toute question touchant aux droits des porteurs d'Actions en tant que classe, y compris toute question touchant aux droits des porteurs d'Actions Préférentielles sans Droit de Vote, une assemblée des porteurs de la classe ou des classes concernée(s) d'Actions votant en tant que classe est nécessaire pour que la résolution soit adoptée.
- **Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social.

Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toutes autres modifications des Statuts sont décidées, sauf disposition contraire des Statuts, à la majorité des actionnaires représentant au moins les deux tiers du capital social, avec un quorum de présence d'au moins la moitié du capital social.

Si une telle majorité n'était pas atteinte lors de la première assemblée des actionnaires convoquée, les actionnaires seront convoqués, par lettre recommandée, à une deuxième assemblée générale et leurs résolutions seront valablement adoptées à la majorité des deux tiers des votes émis, indépendamment du pourcentage du capital social représenté. Toutefois, en aucun cas, cette majorité des deux tiers ne pourra obliger un actionnaire à augmenter sa participation dans la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 10:00 (heure du Luxembourg).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 19. Dans le cas d'un actionnaire unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires par les dispositions de la section IV de la Loi Commerciale.



E. Surveillance

Art. 19bis. La surveillance de la Société sera confiée à un réviseur d'entreprises agréé, qui ne doit pas être nécessairement actionnaire. Le réviseur d'entreprises agréé sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du réviseur d'entreprises agrée et sa rémunération éventuelle sont fixées par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. À l'expiration de cette période, le réviseur d'entreprises agrée pourra être reconduit dans sa fonction par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

F. Exercice social - Comptes annuels - Distribution de bénéfices

- Art. 20. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant une indication de la valeur du patrimoine actif et passif de la Société. Chaque actionnaire peut consulter l'inventaire et du bilan ci-dessus au siège social de la Société.

Les comptes annuels sont contrôlés par le réviseur d'entreprises agréé.

Art. 22.

- 1. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires sur décision d'une assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'affecter tout montant issu de la prime d'émission à la réserve légale.
- 2. Il est prélevé sur le bénéfice net cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.
- 3. Le solde peut être distribué aux actionnaires sur décision d'une assemblée générale des actionnaires en vertu et sous réserve des conditions du droit applicable et des présents statuts comme suit:
- (i) Les Actions Préférentielles sans Droit de Vote ont le droit, si les dividendes sont déclarés, de recevoir par an un montant (le «Montant Préférentiel 1») avant que les Actions Préférentielles avec Droit de vote ou les Actions Ordinaires ne perçoivent une distribution. Le Montant Préférentiel 1 est un montant de dividende récupérable préférentiel par Action Préférentielle sans Droit de Vote de dix-huit millions d'euros (18.000.000 EUR) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 pro rata temporis à compter de la date d'émission des Actions Préférentielles sans Droit de Vote (sur la base d'une année de 365 jours) et trois millions d'euros (3.000.000 EUR) pour chacun des exercices se terminant le 31 décembre 2015 et 2016 et deux millions d'euros (2.000.000 EUR) pour les exercices ultérieurs, indépendamment du nombre d'Actions Préférentielles sans Droit de Vote en circulation au moment de la déclaration du Montant Préférentiel 1.

Afin d'éviter tout doute, une telle limitation ne doit pas être interprétée comme une obligation de la Société de payer un Montant Préférentiel 1 au(x) porteur(s) des Actions Préférentielles sans Droit de Vote à chaque exercice.

- (ii) Ensuite, les porteurs d'Actions Préférentielles avec Droit de Vote, en priorité par rapport aux porteurs d'Actions Ordinaires (mais après le paiement de tout Montant Préférentiel 1 aux porteurs des Actions Préférentielles sans Droit de Vote tel qu'énoncé au paragraphe (i) ci-dessus) recevront, de manière égale, les fonds légalement disponibles à cet effet (y compris toute prime d'émission disponible versée à la Société à l'émission d'actions) (le «Montant Préférentiel 2»). Le Montant Préférentiel 2 sera égal aux distributions devant être effectuées aux actionnaires moins le Montant Préférentiel 1 et moins le montant devant être alloué aux Actions Ordinaires tel qu'indiqué au paragraphe (iii) ci-dessous et sera réparti comme suit:
- les porteurs d'Actions de Classe A auront le droit de recevoir des distributions d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Actions de Classe A qu'ils détiennent, ensuite
- les porteurs d'Actions de Classe B auront le droit de recevoir des distributions d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Actions de Classe B qu'ils détiennent, ensuite
- les porteurs d'Actions de Classe C auront le droit de recevoir des distributions d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Actions de Classe C qu'ils détiennent, ensuite
- les porteurs d'Actions de Classe D auront le droit de recevoir des distributions d'un montant de zéro virgule vingtcinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de Classe D qu'ils détiennent, ensuite
- les porteurs d'Actions de Classe E auront le droit de recevoir des distributions d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Actions de Classe E qu'ils détiennent, ensuite
- les porteurs d'Actions de Classe F auront le droit de recevoir des distributions d'un montant de zéro virgule trentecinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Actions de Classe F qu'ils détiennent, ensuite
- les porteurs de la Classe G auront le droit de recevoir des distributions d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Actions de Classe G qu'ils détiennent, ensuite
- les porteurs de la Classe H ont le droit de recevoir le restant de toute distribution concernant le Montant Préférentiel 2.



- Si l'intégralité de la dernière classe d'actions en circulation (par ordre alphabétique, par exemple des Actions de Classe H) devait avoir été annulée suite à son rachat ou autrement au moment de la distribution, le restant de toute distribution concernant le Montant Préférentiel 2 sera alors alloué à la dernière classe précédente d'actions en circulation dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (par exemple, initialement des Actions de Classe G).
- (iii) Après le paiement du Montant Préférentiel 1 et du Montant Préférentiel 2, les Actions Ordinaires auront le droit de recevoir une distribution d'un montant de zéro virgule zéro un pour cent (0,01%) de la valeur nominale des Actions Ordinaires.
- 4. Tout dividende payable par la Société peut être payé à partir des bénéfices réalisés, des bénéfices reportés et de toute réserve distribuable, y compris de la prime d'émission disponible. Ces dividendes peuvent être versés sous forme de dividendes annuels ou d'acomptes sur dividendes, ces derniers étant décidés par le conseil d'administration conformément à la loi luxembourgeoise.

Sauf indication spécifique contraire, tout compte de prime d'émission sera distribuable.

- 5. Tout dividende payable par la Société en vertu des présentes qui n'est réclamé dans les cinq ans suivant la date de versement concernée sera, si le conseil d'administration le décide, perdu et cessera d'être dû par la Société.
- 6. Le conseil d'administration aura le pouvoir de décider d'un paiement d'acomptes sur dividendes conformément aux termes et conditions fixés par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), actionnaire(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué entre les actionnaires conformément aux dispositions de l'article 22, paragraphe 3.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires s'en réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la Loi modifiée du 17 Décembre 2010.

H. Définitions

Art. 25. Dans les présents statuts,

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/les classe(s) d'Actions Préférentielles avec Droit de Vote devant être annulées, mais diminué (i) de toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) de toute somme à porter en réserve(s) en vertu des prescriptions de la loi ou des statuts et (iii) du Montant Préférentiel 1 et du montant de la distribution à laquelle les porteurs d'Actions Ordinaires ont droit en vertu des présents statuts, à chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés relatifs à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas) (afin d'éviter tout doute, sans double comptage) de sorte que :

MD = (BN + P + RC) - (Pe + PL) - (MP1 + AO)

Où:

MD= Montant Disponible

BN= bénéfices net (y compris les bénéfices reportés)

P= toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/les classe(s) d'actions devant être annulée(s).

Pe= pertes (y compris les pertes reportées)

PL= toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des prescriptions de la loi ou des statuts

MP1= le Montant Préférentiel 1

AO= le montant de la distribution à laquelle les porteurs d'Actions Ordinaires ont droit

à chaque fois en référence à la Période concernée.

Comptes Intérimaires de Classe A de 2014 Comptes Intérimaires de Classe B de 2015 Signifie le Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe A.

Signifie le Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe B.



Comptes Intérimaires de Signifie le Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe Classe C de 2016

Comptes Intérimaires de Signifie le Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe

Classe D de 2017

Comptes Intérimaires de Signifie le Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe

Classe E de 2018

Comptes Intérimaires de Signifie le Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe

Classe F de 2019

Comptes Intérimaires de Classe G de 2020

Signifie le Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe

Comptes Intérimaires de

Signifie le Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Classe

Classe H de 2021

Période de Classe

Signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C, la Période de Classe D, la Période de Classe E, la Période de Classe F, la Période de

Classe G et la Période de Classe H.

Contrôlant Signifie la domination directe ou indirecte d'une société en (a) gérant la société en

> tant qu'associé gérant, (b) détenant la majorité des actions/parts, (c) détenant la majorité des droits de vote au moyen d'un groupe de vote contractuel, (d) ayant la capacité unilatérale d'influer, directement ou indirectement, sur l'orientation de la direction et des politiques de la société ou de l'entité concernée, que ce soit par la

détention de titres avec droit de vote ou autrement

Signifie tout trust (qu'il découle d'un règlement entre vifs ou d'une disposition Règlement Familial

testamentaire faite par qui que ce soit ou ab intestat) en vertu duquel aucune personne autre que l'Actionnaire concerné et/ou ses Relations Privilégiées ne

possède de droit immédiat sur les Actions en question.

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires

concernée.

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et

> d'annulation de la classe d'actions concernée, à condition que cette date ne puisse pas intervenir plus tard que le dernier jour du troisième mois suivant la fin du premier

exercice suivant la date de début de la période concernée.

Relation Privilégiée Signifie le parent ou l'époux/épouse ou le frère ou la soeur de la personne considérée

ou tout descendant en ligne directe de cette personne, y compris les enfants du

conjoint ou les enfants adoptés.

Transfert Signifie toute opération impliquant le transfert direct ou indirect, en tout ou en partie,

> de la propriété totale ou partielle (y compris tout transfert de droits de nue-propriété ou d'usufruit) de, ou de tout droit ou intérêt sur, quelque Action que ce soit, y compris sans limitation, toute vente, toute fusion, toute scission, toute donation, tout échange, tout apport, toute cession, tout don, toute liquidation, tout héritage, tout transfert fiduciaire ou tout placement en fiducie, ou toute constitution ou exécution

d'un privilège, d'une charge, d'un gage ou de toute autre sûreté et le verbe

«Transférer» devra être interprété en conséquence.

Dépenses

Les dépenses, frais, honoraires et charges qui incomberont à la Société en raison de l'augmentation de capital susmentionnée, sont estimés à 3.500.- euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui connaît les langues anglaise et française, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du mandataire, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: SANTER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01/12/2014. Relation: EAC/2014/16341. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €. Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.



Esch-sur-Alzette, le 03/12/2014.

Référence de publication: 2014192278/1225.

(140215043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

B & B Lux-Manu S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 23, An der Klaus.

R.C.S. Luxembourg B 121.295.

Les associés:

Monsieur BILIC Besim, entrepreneur de constructions métalliques, né à Maglaj (Bosnie-Herzégovine) le 1 ^{er} mai 1961, demeurant à L-5752 Frisange, 23, An der Klaus (606 parts sociales)

Madame BILIC Ajla, gérante de sociétés, née à Doboj (Bosnie-Herzégovine) le 19 août 1984, demeurant à L-5752 Frisange, 23, An der Klaus

de la société à responsabilité limitée B & B Lux-Manu, ayant son siège social à L-5752 Frisange, 23, An der Klaus ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Madame BILIC Ajla démissionne de son poste de gérante administrative avec effet au 1 ^{er} novembre 2014. Deuxième résolution:

La société se trouve dorénavant valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature isolée du gérant technique.

Fait à Frisange, le 26 novembre 2014, en 2 exemplaires.

BILIC Besim / BILIC Ajla.

Référence de publication: 2014192333/20.

(140214548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Balfin Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.787.125,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.197.

En date du 1 ^{er} décembre 2014, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Gérard Becquer, du poste de gérant avec effet au 30 novembre 2014;
- Démission de Sara Speed, du poste de gérant avec effet au 30 novembre 2014;
- Nomination de Alexis Roux, né le 1 ^{er} avril 1983 à Thionville, France, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 1 ^{er} décembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.
- Nomination de Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, Monaco, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 1 ^{er} décembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.
- Changement du siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg, au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Balfin Services S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014192334/23.

(140214586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Balta Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 101.261.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 1 er décembre 2014

L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Gérard Becquer de son mandat de gérant avec effet au 30 novembre 2014.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Pour la Société Cédric Stébel

Référence de publication: 2014192335/15.

(140214343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Balta Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.261.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 1 ^{er} décembre 2014

Il résulte des résolutions écrites du 1 er décembre 2014 que:

- Monsieur Fabian Sires, employé privé, ayant son adresse professionnel au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet au 1 ^{er} décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Pour la Société Cédric Stébel

Référence de publication: 2014192336/16.

(140215045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

CGFX Real Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192396/10.

(140214410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Bureau d'Etudes et d'Appropriations Luxembourgeois de Bâtiments et d'Equipements Industriels S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 22.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/02/2014.

MALCHAIR LAURENT.

Référence de publication: 2014192346/11.

(140214428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Bravissima (BC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192345/10.

(140214254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



Patron Haut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 165.289.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 1 er décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. José Luis Monteiro Correia de son poste de gérant de la société avec effet au 1 er décembre 2014.
- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1 ^{er} décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014192061/20.

(140213956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Power Panels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.497.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014192085/10.

(140214144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Meryl International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 80. R.C.S. Luxembourg B 159.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 02 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192006/10.

(140213654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Mpumalanga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 77.141.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014192017/12.

(140213797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck